

LE PETIT JOURNAL



Mai 2015

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

AGENDA



- ✓ 08/05 : Vide-grenier et marché aux fleurs
- ✓ Du 18 au 29/05 : Inscriptions scolaires
- ✓ 30/05 : Journée « jambon grillé » de l'ACCA d'Haudainville
- ✓ Du 15/05 au 12/06 : Inscriptions au Centre de Loisirs d'Été.
- ✓ 20/06 : Séance « Foot de Bonheur » au terrain de football d'Haudainville
- ✓ 26,27 et 28/06: Représentations du SLC La Béholle
- ✓ 30/06 : Fête de l'école

ÉTAT CIVIL



Décès :

CANTELE Michel, le 23 mars 2015,

RICHERD Raymonde, épouse HOMEL, le 20 avril 2015.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 mai 2015 à 20 h 30

LE MOT DU MAIRE

L'essentiel de notre dernier conseil municipal concernait la présentation des comptes administratifs et du budget. C'est un moment essentiel de la vie de notre commune qui permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière et d'examiner les orientations futures.

2014 se traduit par un résultat de fonctionnement de 82 000 € (arrondi), la part du remboursement des emprunts étant de 19 300 € (arrondi), **la capacité d'autofinancement dégagée est de 62 700 € soit 17 % du total de nos recettes** (hors atténuations de charges).

Le résultat d'investissement est déficitaire de 70 000 € (arrondi), mais des subventions accordées d'un montant de 79 400 € pour la rénovation du presbytère n'ont pas été encaissées en 2014 mais le seront en 2015.

Globalement la situation de fin 2014 nous permet de **démarrer 2015 avec un excédent cumulé global de l'ordre de 75 000 €.**

Il est à noter **qu'en 2014 notre commune a investi 322 000 € (arrondi) sans avoir recours à l'emprunt.** L'essentiel concerne la rénovation du presbytère, investissement productif qui nous génère depuis septembre 2014 un produit mensuel de 1 500 €.

Concernant **l'endettement, au 31/12/2014**, l'encours de nos emprunts du budget général s'élève à 143 000 € (arrondi) soit un peu moins de **150 € par habitant.** Pour 2013, la moyenne des communes départementales dans la même strate est de 348 €, 484 € au niveau régional et 605 € au niveau national. Cette comparaison a cependant des limites car elle n'intègre pas le niveau des compétences transférées aux communautés de communes et l'endettement lié.

Globalement **la situation financière de notre commune est très saine.** Il nous faut cependant **rester très prudent car nous devons comme toutes les communes faire face à la baisse sensible des dotations de l'état mais également à de nouvelles**

LE MOT DU MAIRE (SUITE)

charges que l'état transfère progressivement aux collectivités locales. C'est déjà le cas avec la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires. Notre collectivité devra aussi, à partir du 01/07/2015, prendre en charge l'instruction des permis d'urbanisme jusqu'alors réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Fiscalité 2015 :

Lors de la création de la Communauté d'agglomération du Grand VERDUN, le principe de la neutralisation des effets de fusion sur les taux des taxes ménages et versements d'attributions de compensation a été adopté. Concrètement, cela signifie que, pour la fiscalité des ménages, **les taux cumulés, commune et communauté de communes ne varieront pas**. Les taux communaux augmenteront mais les taux intercommunaux baisseront d'autant.

Prix de l'eau :

Depuis 2007, le prix de l'eau n'a pas varié. Afin d'augmenter notre marge de manœuvre sur le budget de l'eau et notamment de pouvoir faire face aux travaux nécessaires dans notre commune, il a été décidé **d'augmenter le prix du m³ de 2 centimes**. Pour un ménage consommant **80 m³ par an, cela représente une augmentation annuelle de 1,60 euros**.

Comme pour les autres communes qui constituent la communauté d'agglomération du Grand Verdun, notre avenir dépend de la dynamique que nous saurons collectivement créer dans notre bassin de vie au service de sa population et à l'attractivité de notre territoire. C'est pourquoi, il me paraît judicieux de vous livrer ci-après les conclusions du débat d'orientation budgétaire qui ont été présentées et débattues en conseil d'agglomération le 12 mars 2015.

Louis KUTSCHRUITER
Maire

CONCLUSION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 12 MARS 2015

« La création d'une communauté d'agglomération est une opportunité que les anciennes Communautés de Communes de Charny-sur-Meuse et Verdun ainsi que la commune de Belleray ont su saisir. Cette nouvelle collectivité s'appuie sur une gouvernance rénovée, plus participative, qui fédère toutes les compétences dans la perspective d'une gestion commune d'un territoire proche du bassin de vie.

La création de la communauté d'agglomération, axée sur un transfert élargi des compétences, génère dès à présent un gain structurel de 2 millions d'euros sans effort fiscal supplémentaire.

Cette bouffée d'oxygène est vitale dans un contexte certain de baisse des dotations de l'Etat et d'une progression plus limitée des bases fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La gestion mutualisée des moyens constitue le deuxième effet de levier sur lequel doivent s'appuyer les collectivités du monde rural. Elle sera renforcée et progressivement élargie à l'ensemble des communes qui le souhaitent.

La nouvelle organisation administrative et informatique qui accompagne la création de l'agglomération permet d'envisager sereinement cette révolution culturelle et administrative qui va impacter l'ensemble des collectivités.

Cette gestion optimisée du territoire et du management est un dispositif gagnant-gagnant qui génère de nouvelles marges de manœuvres budgétaires. Ainsi, malgré une crise financière sans précédent, il sera encore possible d'envisager la réalisation de projets ambitieux pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens sans réduire le niveau de service quotidien rendu à la population.

Le plan pluriannuel présente l'évolution des agrégats budgétaires résultant des hypothèses développées dans le présent document.

Les simulations budgétaires proposées sont perfectibles et méritent d'être affinées. Mais elles offrent la possibilité de se projeter rapidement dans l'avenir et d'évaluer à court, moyen et long terme l'incidence budgétaire des propositions affichées. Il est alors possible de corriger rapidement la feuille de route en fonction des évolutions constatées. »



DELIBERATIONS

Comptes Administratifs 2014 :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des comptes administratifs du Budget Général, du Service des Eaux et du C.C.A.S. Après avoir donné toutes les informations demandées, Monsieur le Maire se retire et Monsieur PREUD'HOMME, premier adjoint, procède aux votes. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les comptes administratifs comme suit :

Budget général	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	310 088,22€	392 087,19€	81 998,87€
Investissements	342 965,34€	271 901,01€	-71 064,33€

Service des Eaux	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	47 957,35 €	54 012,91 €	6 055,56 €
Investissements	27 665,16€	35 665,16 €	8 268,09€

C.C.A.S	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	4 666,38 €	4 700,00 €	33,62 €

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Budget général :

Excédent cumulé fin 2014 :	160 466,93 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :	12 012,63 €
Affectation à l'excédent reporté :	148 454,63 €

Service des eaux :

Excédent cumulé fin 2014	91 600,04 €
Affectation de l'excédent reporté :	91 600,04 €

C.C.A.S :

Excédent cumulé 2014 :	3 162,00 €
------------------------	------------

Budgets Primitifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil les différents budgets primitifs pour 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les budgets primitifs comme suit :

Budget général	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	520 855 €	372 400 €	+148 455 € Résultat reporté
Investissement	256 267 €	107 812 €	+148 455 € Virement de la section de fonctionnement
Service des Eaux			
Fonctionnement	148 000 €	56 400 €	+ 91 600 € Résultat reporté
Investissement	116 016 €	106 000 €	+ 10 016 € Virement de la section de fonctionnement
C.C.A.S			
Fonctionnement	7 862 €	4 700 €	+ 3 162 € Résultat reporté

Pour le budget général, le Conseil Municipal a décidé de programmer les travaux suivants :

Informatique	5 000 €
Forêt	8 000 €
Bâtiments communaux	84 854 €
Presbytère + frais d'étude	14 700 €
Cimetière	19 500 €



Vote des quatre taxes :

Le principe de la neutralisation des effets de fusion sur les taux des taxes ménages et versements d'attributions compensatoires décidé dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand VERDUN et délibéré en conseil municipal le 20/02/2015 est rappelé.

Le principe retenu est que les taux cumulés, commune et communauté de communes, ne doivent pas varier.

AVANT	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux communaux 2014	1,90 %	0,00 %	0,00 %
Taux intercommunal 2014	22,42 %	18,25 %	31,77 %
Taux cumulés	24,32 %	18,25 %	31,77 %

APRES	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux communaux 2014	2,40 %	2,62 %	17,06 %
Taux intercommunal 2014	21,92 %	15,63 %	14,71 %
Taux cumulés	24,32 %	18,25 %	31,77 %

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des quatre taxes locales : la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises. La notification des bases Etat 1259 COM fait apparaître un produit attendu des contributions locales directes à hauteur de 36 397 €.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'Habitation	1,90%	2,40%
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00%	2,62%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,00%	17,06%
Cotisation Foncière des Entreprises	3,14%	0,00%

Le produit attendu, hors rôle supplémentaire, s'élèvera à 24 359 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases	635 500	615 600	29 400	0,00
Taux	2,40%	2,62%	17,06 %	0,00%
Produit	15 252 €	16 129 €	5 016 €	0,00 €
Total	36 397 €			

Il est à noter qu'en ce qui concerne la Cotisation Foncière des Entreprises, c'est la Communauté d'Agglomération qui fixe le taux et percevra cet impôt.

Le prélèvement GIR (Garantie Individuelle des Ressources) sera de **30 124 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la fixation des taux d'imposition comme proposés ci-dessus.

Subvention aux Associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les sommes suivantes aux différentes associations : SLC : 1 000 €, ADMR : 1 164 €, COS : 2 000 €, ILCG : 679 €, APF : 100 €, VTT St Symphorien : 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions.

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (C.L.E.C.T) :

Par délibération du 31 mars 2015, la Communauté d'Agglomération a créé la CLECT et adopté le principe d'une commission composée d'un représentant par commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Louis KUTSCHRUITER comme représentant de la commune au sein de la CLECT.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 10 AVRIL 2015 (SUITE)



Location des chasses:

Monsieur LORIN relate au Conseil Municipal le fait que les baux de chasse arrivent à échéance cette année et qu'il est nécessaire de les renouveler. Plusieurs propositions sont parvenues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention, décide d'octroyer les baux de chasse aux personnes suivantes :

La Chiffour : CHAUDELET Frédéric

Rude côte Bois des Caures : CHAUDELET Frédéric

Bois St Vanne : ROUYER JérémY

Le Conseil Municipal accepte la reconduction par anticipation du bail arrivant à échéance le 31/03/2016 du Bois Sec dans les mêmes conditions à M.GUILLAUME et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS

C.C.A.S. : Mme Annie GEORGE fait savoir au Conseil Municipal qu'un nouveau traiteur sera choisi pour le repas de fin d'année des Aînés et que l'ALSACE a été choisie comme destination pour le voyage du mois de juin.

Vie du village : Les inscriptions pour le vide-grenier sont en cours. Une marche de nuit est organisée le 11 avril avec deux parcours de 6 et 10 km et soupe à l'oignon à l'arrivée.

Urbanisme : A compter du 1^{er} juillet, la commune d'Haudainville ne pourra plus bénéficier des services de la DTT pour l'instruction des permis d'urbanisme, compétence transférée à la commune. Une réflexion est en cours afin de confier cette mission aux services de la Communauté d'Agglomération, sachant que le coût moyen estimé pour la commune est d'environ 4 000 € par an.

Divers : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des diverses demandes faites par le président de l'ACCA :

- mise à disposition du local du terrain de foot pour la journée jambon grillé prévue par l'ACCA de Haudainville le 30 mai 2015.
- Installation d'une volière sur le site de l'ancienne décharge pour la réintroduction du petit gibier en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Meuse.

TRAVAUX SUR LE PONT DE L'AUTOROUTE



La SANEF nous a averti que les travaux de restauration du pont vont débuter très prochainement et vont durer plusieurs mois. Le chemin rural passant sous le pont devra être fermé pendant la durée des travaux.

PETITE CHAPELLE !

Qui, surtout chez les plus anciens, n'est pas allé se promener jusqu'à la petite chapelle, située dans les prés, le long du chemin qui mène à l'autoroute. Aujourd'hui, ce monument est en piteux état. Une partie s'est écroulée.

Il nous est souvent demandé pourquoi nous ne la restaurons pas. Il faut savoir que cet ouvrage est privé, sur un terrain privé. Le propriétaire veut bien nous céder gratuitement quelques mètres carrés. Dans cette hypothèse, il faudra borner cette enclave, passer par un notaire et tout cela a un coût. De plus nous ne connaissons pas, malgré des recherches, l'historique de cette chapelle : qui l'a construite et pourquoi ?

Si vous avez des informations sur son origine, n'hésitez pas à nous les communiquer en mairie.

LE CIRCUIT DE LA WOËVRE

C'est une course cycliste organisée par le SAV Cyclisme de Verdun. Cette course se tiendra le samedi 23 mai 2015. Le départ sera donné à Verdun entre 14 h 30 et 15 h 00. Les coureurs se dirigeront vers FRESNES EN WOËVRE. Ils traverseront HAUDAINVILLE peu après leur départ.

La Fédération cycliste dispose des habilitations nécessaires à l'organisation d'une telle manifestation.

Les Haudainvillois risquent une petite gêne dans la circulation pendant la traversée de la commune. Merci de votre compréhension. Spectateurs, soyez vigilants à la sécurité !



ONDES ELECTROMAGNETIQUES



Depuis le 1^{er} janvier 2014, de nouvelles dispositions gouvernementales accordent à tous les citoyens la possibilité de mesurer leur niveau d'exposition aux champs électromagnétiques (téléphonie mobile, antennes télé ou radio FM, réseaux Wifi, etc ...).

Les communes peuvent solliciter des mesures et sont informées de l'ensemble des mesures réalisées sur leur territoire.

La loi Abeille adoptée le 29 janvier 2015 interdit le Wifi dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de trois ans. Elle demande la désactivation du Wifi dans les écoles primaires lorsqu'il n'est pas utilisé pour les activités numériques pédagogiques. Elle met à disposition de la population un dossier d'information pour tout nouveau projet d'implantations d'antennes relais.

LES VACANCES D'ETE ARRIVENT...

Comme chaque année, la commune d'HAUDAINVILLE propose aux enfants de 4 à 11 ans révolus un accueil de loisirs sans hébergement appelé autrefois centre aéré.

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet soit 4 semaines.

Des activités diverses de loisirs et de détente seront proposées et peut-être même un mini-camp... Le tarif est calculé forfaitairement pour une semaine. Des informations complémentaires vous seront communiquées par un tract remis aux enfants à l'école.

Les inscriptions se feront au Secrétariat de la Mairie d'HAUDAINVILLE du 15 mai au 12 juin 2015.

CLASSE TRANSPLANTEE POUR LES ELEVES DE CM1 et CM2

Du 2 au 6 mars, les élèves de CM1 et CM2 des classes de Mmes Catherine Escalon et Aurélie Pierron ont vécu une très belle semaine pleine de découvertes au Centre « Les Tamaris » à Asnelles (Calvados).

Au fil des jours, ils ont pu explorer un nouveau territoire :

- par le bâti : le village d'Asnelles,
- par le milieu naturel : pêche à pied et mise en place d'un aquarium, travail sur la laisse de mer, la notion de marée, plage et marais,
- au travers d'activités économiques : les sablés d'Asnelles, les parcs ostréicoles, Port en Bessin et son activité de pêche.

Le parallèle a été fait avec notre région au cours d'une journée consacrée à l'histoire : circuit des Plages du Débarquement, Batterie de Longues-sur-Mer, Cimetière Américain de Colleville-sur-Mer, Pointe du Hoc et cimetière allemand de la Cambe. Les élèves ont ainsi pu faire le lien entre les traces laissées sur les territoires et comparer Voie de la Liberté et Voie Sacrée.



MARCHE NOCTURNE



Samedi 11 avril 2015, la mairie de Haudainville, en partenariat avec l'association "Les Petits Ânon", organisait une marche nocturne dans les bois de Haudainville.

Malgré une météo peu propice, les averses de l'après-midi ayant détrempé les parcours, environ 70 courageux ont pris le départ sur les deux circuits de 6 et 10 km. A l'arrivée, les bénévoles de l'association avaient préparé soupe à l'oignon, café et pâtisseries pour accueillir les marcheurs.

Les bénéfices de cette manifestation seront reversés à la Coopérative Scolaire de l'école du village.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti